

Image satellite
de la bande
de Gaza



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 27

nov.-déc. 2023

Halte au massacre à Gaza !

Ces pages spéciales, parues dans un bulletin "papier" distribué dans les boîtes aux lettres de Quetigny, sont consacrées au conflit israélo-palestinien qui dure depuis 75 ans, plus sanglant et plus inhumain à chaque étape de son développement. Après avoir condamné les atrocités du Hamas à l'encontre de civils Israéliens, nous ne pouvons pas rester muets devant ce qui, à Gaza, s'apparente au fil des jours à un début de génocide.

Quelles sont les raisons de cette guerre interminable ? Pourquoi l'impuissance de l'ONU à la réduire ? Voilà les questions auxquelles nous voulons apporter, modestement, des éléments de réponse dans ce bulletin. Avant tout par solidarité avec les populations palestiniennes, mais aussi israéliennes, victimes de ce conflit...

Dans les pages suivantes, nous traiterons successivement les questions :

Les tensions en Palestine : quelques bornes chronologiques

Pauvre France !

Impuissance de l'ONU

L'horreur à Gaza

Quelles solutions ?

L'antisémitisme doit être fermement combattu

Cette Lettre, publiée tous les 2 mois, traite de sujets locaux, nationaux, internationaux.
Pour la lire, consultez régulièrement notre site web reinventonsquetigny.com



Les tensions en Palestine : quelques bornes chronologiques

- En **1917**, Lord **Balfour** propose un "*foyer national juif en Palestine*". Des colons juifs d'Europe s'y installent peu à peu.
- Après la mise à mort par les Nazis de 6 millions de juifs d'Europe, l'ONU vote en **1947** le **plan de partage** (rejeté par les Arabes) de la Palestine en deux États, l'un juif et l'autre arabe, avec Jérusalem sous contrôle international.
- Le 14 mai **1948** (fin du mandat britannique), Ben Gourion proclame l'État d'Israël (capitale Tel-Aviv).
La guerre israélo-arabe éclate ; c'est la **Nakba** (catastrophe) : 400 villages rasés, 800 000 Palestiniens chassés.
En janvier **1949**, la Cisjordanie (dont Jérusalem-Est) revient à la Jordanie, la bande de Gaza à l'Égypte.
- Après l'**affaire de Suez (1956)**, où Français, Anglais et Israéliens sont désavoués par l'ONU, l'Égyptien Nasser s'allie à la Syrie et à la Jordanie contre Israël.
La **guerre des Six jours (1967)** est une débâcle pour les Arabes. Jérusalem-Est, Cisjordanie, bande de Gaza, Golan, Sinaï sont occupés ; la colonisation israélienne s'y étend.
- Le **6 octobre 1973**, Égypte et Syrie lancent l'attaque surprise du **Kippour**, qu'Israël a du mal à arrêter.
- **1979** : les accords de **Camp David** (entre Sadate et Begin, avec Carter) font espérer la paix... mais en **1982** Israël envahit le Liban ; massacres commis par des milices chrétiennes dans des camps de réfugiés palestiniens.
L'**Intifada**, révolte palestinienne, se déclenche en **1987**.

- En **1993** à **Oslo**, Israël (Rabin) et OLP (Arafat) s'accordent (*voir photo*) ; 70 % de la bande de Gaza et Jéricho sont évacués par Tsahal, l'Autorité palestinienne est reconnue. Mais **Rabin est assassiné** en **1995** par un extrémiste religieux juif hostile aux accords.
- Une nouvelle Intifada éclate en **2000**. Sharon réoccupe les villes autonomes de Cisjordanie, puis lance une vaste offensive en **2002**.
- En **2006**, les islamistes du **Hamas** remportent les élections, puis contrôlent Gaza après une lutte fratricide avec le Fatah d'Abbas. Israël établit le **blocus** de Gaza.
- Subissant des tirs de roquettes depuis **Gaza**, Israël y lance des attaques sanglantes en **2008, 2012, 2014**.
- En **2018** ouvre l'ambassade des U.S.A. à Jérusalem (provocation de Trump), ce qui provoque un bain de sang. Les rassemblements se multiplient à Gaza pour réclamer le **droit au retour** des Palestiniens.
- **Depuis**, aux **tirs de roquettes** du Hamas ont répondu des **raids meurtriers** de Tsahal (**2021, 2023**).



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 27

nov.-déc. 2023

Pauvre France !

Dominique de Villepin n'est pas de notre bord ! Mais il est captivant de justesse et d'envergure quand il parle de diplomatie : <https://www.youtube.com/watch?v=vY7lw54NiWM>

Quelle différence avec les moutons qui nous gouvernent !

Dans les heures qui ont suivi le 7 octobre, avant que de parler, il fallait aboyer au terrorisme. Prononcer LE mot était obligatoire. Toute analyse juridique ou politique des massacres était considérée comme superfétatoire.

La voie est ouverte à la police de la pensée et à la novlangue chère à Orwell. Pour Macron, antisionisme = antisémitisme ; mais d'autres formules viennent enrichir le lexique : résistance palestinienne = apologie du terrorisme ; critique d'Israël = antisémitisme ; Juifs de France = citoyens d'Israël ; soutien aux Palestiniens = antisémitisme ; soutien à la Palestine = terrorisme ; on en oublie sans doute... Pour notre Président, Hamas = Daesh !

Et puis, il y a les phrases au sens subliminal : « Israël a le droit de se défendre » = « allez-y, massacrez » ; « pas de double standard » = « pas de décompte macabre » ; « selon le Hamas » = « c'est pas vrai ».

Et puis il y a les barbares « propres », ceux qui tuent les enfants en appuyant sur le bouton ouvrant la trappe d'un bombardier ; et ceux qui n'ont qu'un pauvre couteau.

Un génocide est peut-être en cours à Gaza. La France a envoyé un navire hôpital sur place, le *Tonnerre* ; il peut accueillir 4 blessés graves...



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 27

nov.-déc. 2023

Impuissance de l'ONU

Le 27 octobre dernier, l'Assemblée Générale de l'ONU a voté une résolution en faveur d'une « trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue menant à la cessation des hostilités » : 120 pour, 45 abstentions et 14 contre (dont Israël et les USA). Résolution restée sans effet, comme des dizaines d'autres auparavant.

Si les USA ont voté la résolution 242 demandant le retrait de l'armée israélienne après la « guerre des Six Jours » (1967), ils ont bloqué à 43 reprises (droit de veto) les résolutions critiques envers Israël. Seule exception : une abstention en 2016 sur la résolution 2334 condamnant la colonisation en Cisjordanie.

Conforté par le soutien politique, économique et militaire des États-Unis mais aussi de l'Europe, Israël se moque bien des résolutions de l'ONU et continue sa politique de colonisation engagée depuis sa fondation en 1948, et d'apartheid depuis 2018.

Plutôt que de rester fidèles aux principes des droits de l'homme et du droit international inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme votée par l'ONU en 1949, de nombreux États occidentaux ont préféré soutenir Israël, souvent pour de basses raisons de politique intérieure, se rendant ainsi complices des crimes commis à l'encontre du peuple palestinien.

Pour stopper l'impuissance de l'ONU à mettre en œuvre ses résolutions sur le conflit israélo-palestinien, les USA et l'Europe doivent adopter vis-à-vis d'Israël des moyens contraignants tels que sanctions économiques et arrêt de l'aide militaire, moyens qu'ils utilisent à l'encontre d'autres pays dans d'autres conflits. Pour ce faire, nous devons compter avant tout sur les nombreuses mobilisations des défenseurs des droits humains à la surface de la planète... y compris aux États-Unis où de nombreuses manifestations commencent à ébranler le soutien inconditionnel des dirigeants américains à la politique d'Israël à Gaza et en Cisjordanie.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 27

nov.-déc. 2023

L'horreur à Gaza

En 1 mois de conflit (le 7 novembre), selon le ministère de la Santé palestinien (contrôlé par le Hamas), plus de 10 000 personnes ont été tuées à Gaza. Avec plus de 4 000 tués, un millier de disparus, des milliers de blessés, « Gaza est devenu un cimetière pour des milliers d'enfants. » (James Elder, porte-parole de l'UNICEF à Genève). La directrice générale de l'UNICEF annonce que 221 écoles et plus de 177 000 logements ont été détruits ou endommagés.

Aucun endroit n'est sûr à Gaza. Selon l'UNRWA, Agence des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens, sur 1,4 million de personnes déplacées, plus de 670 000 ont dû trouver refuge dans les écoles et sous-sols de l'Agence. La panique engendrée par la pénurie d'eau, de nourriture, de carburant... a poussé des milliers de personnes désespérées vers les entrepôts du Haut-Commissariat. Le système humanitaire subit un effondrement total.

L'OMS a signalé 34 attaques contre des établissements de soins, dont 21 hôpitaux. 16 des 35 hôpitaux de Gaza ne peuvent plus fonctionner. Médecins Sans Frontières affirme que le seul hôpital public pour patients atteints de cancer est hors service du fait des attaques et du manque de carburant.

L'Institut Français de Gaza et le bureau de l'agence France-Presse ont été touchés par des frappes israéliennes. Reporters sans frontières (RSF) dénombre 41 victimes dont 36 Palestiniens parmi les journalistes depuis le 7 octobre.

Des dizaines de travailleurs humanitaires ont aussi été tués, dont 89 employés de l'UNRWA, " le plus grand nombre de décès jamais enregistrés par les Nations Unies dans un seul conflit". Gaza risque d'être rayé de la carte si les États-Unis et l'Europe laissent faire les crimes de guerre de la riposte israélienne.

Génocide ? Certains l'affirment clairement. Craig Mokhiber, directeur du Bureau de New York du Haut-Commissariat des droits de l'homme à l'ONU écrit dans sa lettre de démission (du 28 octobre) : « Une fois encore, nous assistons à un génocide qui se déroule sous nos yeux et l'Organisation que nous servons semble impuissante à l'arrêter ».



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 27

nov.-déc. 2023

Quelles solutions ?

Le problème est des plus complexes, et s'est posé dès la fin du XIXème siècle, période où a commencé en Palestine, peuplée d'Arabes, l'immigration de Juifs fuyant antisémitisme et persécutions en Russie et Europe centrale. C'est en 1896 que Theodor Herzl a publié son livre *L'État des Juifs*, développant le projet sioniste.

La question était d'emblée de nature coloniale : dès 1916, lorsque les accords secrets Sykes-Picot ont partagé des terres ottomanes en zones d'influence, "donnant" à la France Syrie et Liban, et à la Grande-Bretagne Jordanie, Irak et Palestine ; puis un an plus tard, lorsque Balfour a "offert" à la fédération sioniste un "foyer national juif".

Ne le reste-t-elle pas aujourd'hui, quand les "colons" israéliens « occupent » illégalement des terres au détriment des Palestiniens ? Tout cela rend bien difficile la recherche d'une « solution ». C'est, bien sûr, aux peuples concernés d'en décider, et il serait bien prétentieux de notre part de prétendre en proposer.

La « solution à deux États » est la plus ancienne, décidée par l'ONU en 1948 et répétée en boucle dans toutes les chancelleries : d'un côté, l'État d'Israël dans ses frontières de 1967 (avant la guerre des 6 jours) avec Jérusalem-Ouest pour capitale et, de l'autre, un État palestinien comprenant la Cisjordanie et Gaza avec Jérusalem-Est pour capitale. Les accords d'Oslo (1993) devaient assurer la période de transition avec la création de l'Autorité palestinienne présidée par Mahmoud Abbas, chef du Fatah et successeur de Yasser Arafat.

Mais une série d'attentats suicides et la seconde Intifada, l'assassinat de Rabin, l'annexion de Jérusalem et du Golan, la colonisation rampante de la Cisjordanie, le blocus de Gaza consécutif à la prise du pouvoir par le Hamas dans l'enclave, une Autorité palestinienne corrompue et la

fascisation de la société israélienne ont créé une situation irréversible sur le terrain : les 700 000 colons fanatiques religieux disséminés dans une Cisjordanie morcelée rendent totalement illusoire la viabilité d'un État palestinien souverain. En pratique, les Palestiniens n'ont désormais plus rien à négocier... que leur existence.

Dès lors, et ce quel que soit le cadre étatique (État binational, confédéral ou fédéral), la seule chose qu'ils peuvent obtenir, c'est l'égalité des droits dans un État de droit réellement démocratique qui serait alors aussi le leur : l'État de tous ses citoyens.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 27

nov.-déc. 2023

L'antisémitisme doit être fermement combattu

Depuis le 7 octobre, plus de 1 000 actes antisémites ont été recensés dans notre pays selon le ministère de l'Intérieur. Les actes de terreur du Hamas ont pu y contribuer par mimétisme imbécile pour certains, et les massacres de Gaza en ont certainement provoqué de nombreux autres par la rage et la vengeance qu'ils génèrent.

Ces actes sont inqualifiables et doivent être fermement condamnés. Rien ne justifie ces manifestations de racisme dont l'histoire nous apprend quels peuvent en être les prolongements tragiques. Elles doivent être combattues et sanctionnées.

Mais attention ! En France, les Droites rejointes par les Extrêmes Droites prennent la tête et organisent la lutte contre l'antisémitisme. De Darmanin à Le Pen, elles se servent des Juifs dans leur combat infect contre les Musulmans. Toute manifestation en faveur de la Palestine est considérée comme antisémite, et désigne, en arrière-plan, un ennemi intérieur : le jeune de banlieue, le Musulman en qui sommeille l'Islamiste, le Rom, l'étranger, le sans papiers et... les partisans d'une juste paix. Cette manière écœurante d'instrumentaliser la lutte contre l'antisémitisme, d'assimiler antisionisme et antisémitisme met les Juifs de France en danger en les assimilant aux sionistes massacreurs d'Arabes. On ne combat pas l'antisémitisme avec les racistes et les partisans de l'apartheid israéliens.

La solution à ce conflit ne se trouve ni dans la vengeance, ni dans l'antisémitisme ou l'islamophobie. Elle ne peut que surgir de la paix et la justice, en commençant par un cessez-le-feu immédiat à Gaza.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 27

nov.-déc. 2023

Rassemblement pour la paix à Quetigny

Le rassemblement pour une paix juste et durable, lancé à l'initiative de nombreuses organisations le 17 novembre 2023 à Quetigny, annoncée par une distribution d'appels dans les boîtes aux lettres de notre ville, a été l'occasion de voir combien les différents courants d'idées, politiques, syndicaux, religieux ou non, pouvaient être transcendés par une idée simple, mais ô combien complexe à entrevoir et promouvoir.

Nous étions au moins 200, rassemblé·e·s dans une atmosphère grave et recueillie. Nous avons confectionné un panneau en carton, portant la mention "Stop aux massacres à Gaza - pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens". Certain·e·s avaient en main une torche. La police municipale et la gendarmerie, peu habituées à ce type de rassemblement, veillaient à distance. Certain·e·s passant·e·s s'arrêtaient, quelques-un·e·s se joignaient à nous. Même les applaudissements étaient empreints de gravité. En dépit du froid humide et pénétrant, la participation de tous s'est maintenue de bout en bout.

Plusieurs médias locaux se sont fait l'écho de ce temps extrêmement digne, de partage et de solidarité avec les morts, les douleurs infinies que les uns et les autres vivent. Des repères historiques, des poèmes, des prises de parole tellement diverses, mais toutes aspirant qu'à ce qui ne semble pourtant, pour le moment, n'être que de plus en plus une utopie !

Depuis, d'autres rassemblements plus larges ont eu lieu où notre intervention a été, sur demande, reprise. Nous en reproduisons ci-dessous le texte.

Les liens vers les articles de presse locaux sont également proposés à la suite.

Les combats ont hélas repris avec une intensité que chacun·e connaît. Porter cette aspiration à une paix juste et durable est donc plus que jamais d'actualité...

Texte de l'intervention commune au rassemblement place centrale Roger Rémond le vendredi 17 novembre 2023

Depuis cinq semaines Le peuple de Gaza vit un véritable enfer sous les bombes et l'occupation de l'armée d'Israël

- plus de 10 000 morts ; Gaza est devenu un « cimetière d'enfants » avec plus de 4000 victimes et des milliers de blessés. Un enfant est tué toutes les dix minutes. Personne n'est en sécurité nulle part.
- L'OMS parle d'un système de santé à genoux : plus de 250 attaques contre des centres de santé, la moitié des hôpitaux de Gaza ne fonctionnent plus, les autres sont plus que débordés.
- L'ONU annonce la mort de plus de 100 de ses agents
- L'UNICEF parle de 221 écoles et 177 000 logements détruits ou endommagés.
- Le blocus total du début (eau, électricité, nourriture, médicaments) reste encore très fermé : 650 convois depuis le début du conflit au lieu des 500 quotidiens avant le 7 octobre.

Nous comprenons la douleur, le traumatisme, la colère et la peur des Israéliens après les actes barbares du Hamas le 7 octobre que nous condamnons sans réserve, ils sont un déni de notre humanité et ne servent pas la cause palestinienne. Mais en aucun cas ces crimes ne peuvent justifier ceux tout aussi barbares de l'armée israélienne depuis 5 semaines à Gaza où Israël a depuis longtemps franchi les frontières de la légitime défense.

Le gouvernement de Netanyahou continue de piétiner avec fureur le droit international et le droit humanitaire à Gaza, mais aussi en Cisjordanie où les colons d'Extrême Droite commettent impunément crimes et terreur sur la population.

Nous ne pouvons rester passifs et muets devant tant de crimes qui confinent au génocide et à la disparition de la nation palestinienne. Nous ne pouvons rester passifs devant le soutien quasi inconditionnel au gouvernement Israélien et/ou le laisser-faire des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union Européenne qui paralysent la mission et l'action de l'ONU. Craig Mokhiber, directeur du bureau de New-York du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, écrit dans sa lettre de démission du 27 octobre : « ...les gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni et d'une grande partie de l'Europe sont totalement complices de cet horrible assaut. Non seulement ces gouvernements refusent de remplir leurs obligations conventionnelles d'assurer le respect des conventions de Genève, mais ils arment activement l'offensive, fournissent un soutien économique, des renseignements, et couvrent politiquement et diplomatiquement les atrocités commises par Israël ».

Nous sommes rassemblés ce soir pour exprimer notre solidarité avec les victimes civiles palestiniennes, mais aussi israéliennes. Nous voulons grossir les rangs des millions de personnes qui, à travers le monde s'élèvent contre ces massacres, et aussi les rangs de ces infatigables défenseurs des droits de l'homme qui se dressent contre les violences des envahisseurs et des colonisateurs où qu'ils soient. Nous sommes aux côtés de milliers de Juifs qui osent défier la politique de violence colonisatrice du gouvernement de Netanyahou et sont solidaires des Palestiniens dans leur droit à vivre libres dans un pays sécurisé, le leur. Depuis le 7 octobre, des milliers de juifs se mobilisent dans de nombreux pays et particulièrement aux États-Unis pour condamner les massacres à Gaza et la reconnaissance des droits des Palestiniens, balayant du même coup les déclarations de nombreux responsables politiques et

le déferlement médiatique qui veulent faire croire que la critique d'un gouvernement colonial d'Extrême-Droite qui chasse les Palestiniens de leur terre est synonyme d'antisémitisme. Pas plus que la critique des violations saoudienne des droits de la femme n'est islamophobe, ou la critique des généraux assassins du Myanmar n'est anti-bouddhiste.

Nous sommes rassemblés ce soir aussi pour obliger notre gouvernement à quitter définitivement la position de soutien quasi inconditionnel à la riposte criminelle de Netanyahu exprimée après les attaques du Hamas. Le président Macron n'a que trop tardé à demander un cessez-le feu à Gaza et nous devons le pousser à tout faire pour :

- un cessez-le feu immédiat,
- la mise en place d'une aide humanitaire urgente à la hauteur des besoins de la population,
- la libération des otages civils enlevés par le Hamas et des prisonniers palestiniens, incarcérés sans jugement par l'autorité militaire qui gère la Palestine occupée,
- la levée du blocus imposé illégalement aux Gazaouis depuis 2006,
- pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.

Il n'y aura pas de paix sans justice, ni là-bas ni ailleurs.

Liens vers des articles sur le rassemblement du 17 novembre :

<https://www.bienpublic.com/politique/2023/11/18/une-manifestation-pour-la-paix-au-proche-orient>

<https://dijoncter.info/quetigny-un-rassemblement-organise-pour-une-paix-juste-et-durable-entre-5055>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 27

nov.-déc. 2023

Conseils municipaux des 17 octobre et 21 novembre

Notre compte rendu du Conseil municipal du 17 octobre 2023

Les élus de Réinventons Quetigny vous présentent un compte rendu de chaque Conseil municipal. Vous pouvez aussi suivre son déroulement sur la [page YouTube de la mairie](#). Monsieur le Maire a tenu, en début de séance, à demander au Conseil de respecter un temps solennel de silence et de recueillement en mémoire de toutes les victimes civiles du terrorisme, israéliennes, palestiniennes, françaises, suédoises. Nous nous y sommes, bien sûr, associés.

La première partie du Conseil a été consacrée à une présentation extrêmement précise et tout à fait passionnante par Monsieur Antoine Hoareau (vice-président de Dijon-Métropole délégué à l'eau, à l'assainissement et à la prospective territoriale) du rapport annuel sur les prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (à l'aide d'un [diaporama que vous pouvez consulter en .pdf](#)).

L'histoire du réseau (depuis Henry Darcy sous la Monarchie de Juillet), sa géographie (bassins versants, sources karstiques...), ses techniques (gravité, pompage, champs captants, tranchées drainantes...), son avenir (problème des métabolites, consommation raisonnée, télérelève), ainsi que les investissements nécessaires à l'assainissement... n'ont (presque) plus de secret pour nous !

À la fin de cet exposé, nous sommes intervenus pour nous assurer que l'eau à Quetigny est consommable par tous, vraiment (bébés, personnes âgées, vulnérables, etc.). M. Hoareau ayant répondu "oui" sans aucune réserve, nous nous en sommes réjouis, non sans nous inquiéter de la raréfaction et des risques de pollution de l'eau pour l'avenir. En réponse, M. Hoareau a particulièrement insisté sur l'efficacité de la lutte contre le gaspillage par les usagers.

Puis nous avons approuvé sans réserve une subvention exceptionnelle de 5 000 € au peuple marocain après le séisme du 9 septembre, tout en regrettant à nouveau les délais imposés à notre demande d'aide déposée le 27 juin pour l'Ukraine. Monsieur le Maire a expliqué que ces délais sont liés à une procédure différente lorsque les fonds sont versés à une association.

À propos de la construction d'une salle de pause, d'une vélostation et d'un sanitaire public au terminus du tram, nous avons demandé au maire si les WC prévus seront gratuits (ce sera bien le cas) et souhaité obtenir des explications sur un passage du texte difficile à comprendre concernant les compétences respectives de la Métropole et de Divia sur l'usage de ce bâtiment ; nous avons été pleinement rassurés.

Nous avons regretté que, pour le financement de la construction d'un hangar du verger bio, ce soit auprès du Crédit agricole, l'une des trois banques françaises les plus "écocides", que VYV3 Bourgogne (via PROMUT) ait souscrit un emprunt garanti par la municipalité. Nous aurions préféré que soit choisie, par exemple, la NEF, banque éthique et solidaire... Le Maire pense que VYV3, souscripteur, ait choisi cette banque parce qu'elle lui offrait le taux le plus avantageux.

Nous nous sommes réjouis de l'existence du golf municipal, espace vert et rempart contre les appétits des bétonneurs immobiliers et autres ; déplorant sa sous-utilisation, nous avons souhaité qu'il soit mieux connu et que son accès soit facilité ; le Maire a insisté sur son ouverture aux collégiens. En réponse à nos inquiétudes concernant les risques de manque d'eau dans un avenir proche, il a répondu qu'aujourd'hui on n'arrose plus que certaines parties du parcours.

Ce Conseil, en définitive, a été beaucoup plus serein que le précédent.

Notre compte rendu du Conseil municipal du 21 novembre 2023

Les élus de Réinventons Quetigny vous présentent un compte rendu de chaque Conseil municipal. Vous pouvez aussi suivre son déroulement sur la [page YouTube de la mairie](#).

Les premières questions à l'ordre du jour étaient de natures diverses, et nous avons voté pour :

- la modernisation de la déchetterie de produits dangereux de St Apollinaire (nous avons regretté de ne pas avoir reçu dans les temps les informations concernant l'enquête publique)
- la gratuité des droits de place des marchés du mercredi et du samedi (décision pour nous révélatrice d'un manque d'attractivité de la Place centrale)
- l'agrandissement de la surface agricole exploitée par PROMUT pour un verger bio, une unité de transformation de fruits et un point de vente directe (après avoir demandé des précisions sur les plants forestiers et l'éco-pâturage).

Le point central du Conseil concernait la cession du terrain municipal de l'ex-ENITA, après démolition et désamiantage aux frais de la commune, à une société privée représentant le groupe Vatel, qui doit y construire une école de restauration-hôtellerie (avec restaurant et hôtel d'application), des logements, une résidence étudiante.

Ce dossier est développé [dans cet article](#).

Faute d'un projet valorisé par une autre approche, avec un partenaire moins vorace, nous avons voté contre (un peu plus tard, nous nous sommes abstenus sur le volet financier des travaux de « déconstruction » à venir).

Les thèmes traités ensuite relevaient des finances de la commune. Nous avons approuvé :

- la garantie d'emprunt au groupe VYV3 Bourgogne pour l'aménagement d'un hangar du verger bio
- les ajustements budgétaires (à la hausse ou à la baisse, sans que l'équilibre du projet en souffre) pour la construction de La Parenthèse, médiathèque 3ème lieu
- la rénovation thermique du restaurant scolaire et d'autres travaux, le tout sur le groupe scolaire des Aiguisons
- l'ouverture d'une autorisation de programme prévisionnel d'études thermiques pour plusieurs bâtiments publics
- la mise en œuvre rapide, par une autre autorisation de programme, de la rénovation de l'éclairage public communal (20 % du total, le reste relevant de la Métropole)
- la fixation d'une nouvelle règle d'amortissement, en fonction de leur usure dans le temps, des équipements financés par la commune (mesure très technique !).

Nous avons voté pour des conventions de partenariat artistique entre l'école municipale de musique, de danse et des arts et le Département, puis avec ses homologues de Longvic (saxophones) et Chevigny (vents).

Nous avons aussi approuvé la nouvelle grille tarifaire, simplifiée et inclusive, des activités de découverte et festives destinées aux seniors.

Le Conseil s'est terminé par la lecture d'une [motion](#), proposée par Réinventons Quetigny, appelant à un cessez-le-feu immédiat, une aide humanitaire urgente, la libération des otages et prisonniers, et la levée du blocus dans le conflit à Gaza. Nous avons eu la grande satisfaction de la voir adoptée à l'unanimité. Pour des précisions, [voir cette page](#).



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 27

nov.-déc. 2023

Quetigny : un souffle de démocratie participative

Le 7 décembre, dans l'amphi du Lycée agricole, 75 personnes ont participé à la présentation d'une démarche de démocratie participative, dans le cadre de deux consultations sur le projet de *coulée verte* « arrière place centrale / plaine des Aiguisons » :

- La première en cours concerne le bâtiment de l'ex-centre social Léo Lagrange et le Petit théâtre des Prairies. Démolira, démolira pas ?

Il est acquis que le théâtre des Prairies ne sera pas démolit. Pour sa rénovation, un constat thermique sera établi sur une année avant d'engager les travaux. Le bilan sera restitué à la rentrée 2024.

Tous les Quetignois sont invités à répondre avant la fin 2023 au questionnaire à renseigner qu'on peut trouver sur le site de la ville de Quetigny ([Ville de Quetigny](http://villedequetigny.fr)) ou dans le dernier *Vivre à Quetigny* diffusé dans les boîtes aux lettres.

Plusieurs échanges sur la démolition ou non de l'ex-centre Léo Lagrange ont eu lieu. « Si le bâtiment n'est pas démolit, qu'en sera-t-il du projet de coulée verte entre la Plaine des Aiguisons et l'arrière de la place centrale ? » ; « ce bâtiment n'a pas grand intérêt, il faut le démolir », ou au contraire « c'est beaucoup de souvenirs pour certains, il faut le maintenir ».

Pour sa rénovation, un constat thermique sera établi sur une année avant d'engager les travaux. Le bilan sera restitué à la rentrée 2024.

- La seconde sur la transformation de la plaine des Aiguisons en zone paysagère, toute construction étant exclue.

Il y a une dizaine d'années, un certain rapport « Mona Lisa » envisageait de pouvoir construire des logements sur cet espace. Une bronca menée à l'époque par l'association « Quetigny Environnement » découragea les partisans de la croissance démographique de la ville jusqu'à 12 000 habitants : en quelque sorte, la démocratie participative venait de la base. Toutefois, au cours du débat, d'aucuns ont exprimé le souhait qu'il y ait au moins deux approches de ce projet participatif avec deux cabinets différents, l'une sans construction de logements, l'autre avec.

Quel cadrage pour cette consultation ?

- un premier atelier se déroulera plaines des Aiguisons le 16 décembre à 10 h suivi d'un échange à la Maison du Projet.
- trois ateliers suivront jusqu'en mars, suivis d'une restitution publique entre fin mars et juin. Le débat a fait évoluer ce nombre, Rémi Détang admettant qu'il pourrait évoluer en fonction des besoins : « s'il faut dix ateliers, on les fera ».
- la conduite de la consultation n'est pas bien précisée. Toutefois, le débat a permis d'entrevoir qu'il n'y aurait qu'un seul projet retenu, validé par l'ensemble des participant·e·s à l'atelier final.
- les participants aux ateliers seront assistés du cabinet paysagiste Mayot ainsi que de la chargée de mission « Agenda 2030 », Amandine Peseux.
- le budget prévu pour ce projet est de 200 000 euros, ce qui n'est pas rien, mais bien inférieur à l'aménagement du jardin devant l'immeuble intergénérationnel : 380 000 euros (pour une surface au moins 5 fois plus petite).

Un vrai projet participatif ?

Ce projet, présenté par Sophie Pannetier, conseillère municipale déléguée à la démocratie participative, présente un grand intérêt. Faisant suite à de précédentes initiatives telles que la forêt urbaine du Suchot, le questionnaire sur le sport et le verger conservatoire de Fontaine aux Jardins, il devrait enfin sortir notre ville de la torpeur dans laquelle somnolait la démocratie participative. Nous ne pouvons que nous en réjouir. La démarche et l'esprit dans lesquels il est présenté semble rompre avec la parodie qui avait présidé, il y a dix ans, aux ateliers « participatifs » préparatoires au projet « Cœur de ville » ; ils marqueront, nous l'espérons, un renouveau dans notre vie démocratique.

Réinventons Quetigny invite sans réserve les habitants de notre ville à participer à ce projet participatif pour qu'il soit une réussite et soit suivi d'autres démarches similaires sur des projets structurants... par exemple sur le site de l'ancienne crèche où de nombreux arbres déjà plantés devraient dissuader d'y établir de nouvelles habitations.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 27

nov.-déc. 2023

L'avenir de la friche ENITA

Dès 1965, lorsque Quetigny n'avait encore que 600 habitants, la priorité de la commune, avec à sa tête l'agriculteur visionnaire Roger Rémond, fut d'y faire construire un complexe cultural, sis boulevard "Olivier-de-Serres" (dont l'éponyme était le père de l'agronomie française), afin d'accueillir étudiants et professeurs de l'École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles ainsi que du Lycée Agricole. Sa première pierre fut posée en octobre 1965 par le ministre Edgard Pisani, et il fut ouvert (conformément au planning des travaux) à la rentrée 1967.

Dans la France en expansion, État et commune s'accordaient à faire de Quetigny, associée à l'ENSBANA (sur le campus voulu par le recteur Marcel Bouchard) et à l'INRA (présente à Dijon-Est et à Bretenières) un pôle de recherche et d'innovation dans le cadre de la politique agricole commune du "Marché Commun" lancée en 1962. Nombre de Quetignois qui s'établissaient dans ces années vivaient ou s'apprêtaient à vivre de l'agriculture et de la recherche agronomique.

L'École avait su évoluer, passant du productivisme des débuts à une démarche plus qualitative et plus innovante. Mais en 1993, l'ENITA, incluse dans l'ENESAD, a déménagé sur le campus et s'est agrégée à l'Institut Agro Dijon. Le lycée agricole, grâce à Déméter, est toujours là... mais les bâtiments de béton (et d'amiante !) de l'ENESAD sont devenus, au fil de ses trente ans de quasi-abandon, une disgracieuse et périlleuse "friche pédagogique". Ils ont certes accueilli jusqu'à 2015 un centre de formation de la Croix-Rouge, puis, plus récemment, un lieu d'entraînement du G.I.G.N., mais ils ont été tagués et vandalisés, et même partiellement incendiés en août 2018. Il a alors fallu occulter les fenêtres du rez-de-chaussée et souder les portes métalliques.

La Mairie avait fort heureusement tenu à garder le contrôle du foncier : les locaux ont été achetés par la ville au ministère de l'Agriculture avec le concours de l'Établissement Public

Foncier Local des Collectivités de Côte d'Or, dont le directeur n'est autre que Rémi Détang ; la période initiale (quadriennale) de "portage" de ce bien par l'EPFL devait se terminer le 19 décembre 2023, mais pouvait être prolongée de 4 ans.

Aujourd'hui, la longue période d'immobilisation prend fin, puisque le Conseil municipal du 21 novembre a approuvé la cession par promesse synallagmatique (c'est-à-dire comportant une obligation réciproque entre les parties) de vente de ce terrain municipal de 16 000 m², après démolition et désamiantage aux frais de la commune, à un promoteur immobilier privé (établi à Montpellier), *Oceanis promotion*, chargé d'y construire une école de restauration-hôtellerie, avec restaurant et hôtel d'application 4 étoiles de 50 chambres, des logements et une résidence étudiante, le tout pour le compte du *groupe Vatel*, leader mondial de l'enseignement et de la gestion de l'hôtellerie, de la restauration et de la cuisine. Il s'agira d'un des deux "pôles" du groupe dans la Métropole, avec un autre prévu rue de Sully à Dijon : Vatel prévoit d'accueillir (sur les deux sites) 450 étudiants et 100 formateurs pour la rentrée 2026 (nous quittons ici le vocabulaire concret de la vie en société pour la phraséologie du marketing : "Food court", "Campus bicéphale", "Hospitality and Leisure management", "lieu d'expérimentation des compétences opérationnelles et managériales", "création d'une dynamique du savoir", "forte valeur ajoutée dans les métiers de l'hôtellerie de luxe", "40 000 diplômés, appelés « Vatéliens »"...).

Nos élus au Conseil municipal ont certes relevé en séance des éléments positifs dans ce projet :

- la fin d'une "friche pédagogique" délabrée, laide et dangereuse
- le maintien en ce lieu d'une école s'inscrivant dans une logique de valorisation de l'agriculture
- la création d'activités et d'emplois, qui pourrait contribuer à rajeunir la population de notre commune
- le souci d'une présence, après travaux, de verdure et d'espace dans le paysage, constaté en commission municipale.

Mais pour notre collectif et ses élus, les éléments négatifs l'emportent largement :

- un établissement privé (hors contrat) remplace, après quelques décennies, un lycée public sur un terrain public
- nous nous dépossédons d'une partie de notre patrimoine foncier
- même si le projet reçoit des subventions, ces subventions sont aussi de l'argent public
- le prix de cession (1 840 000 € TTC, soit 118 € le m²) est particulièrement bas, comparé à d'autres transactions récentes (282 € le m² pour la maison Perreaux, 385 € le m² pour l'ancienne poste, 763 € le m² pour la Manivelle, 221 € le m² pour Atlas)...
- c'est la commune qui financera la démolition, le désamiantage et l'évacuation des déchets, pour un coût encore inconnu mais considérable, qui pourrait tourner autour de la moitié du prix de la vente
- ce projet entre en concurrence avec d'autres établissements d'enseignement, publics, pourvus de restaurants d'application, dans l'agglomération (Castel à Dijon, La Noue à Longvic, AFPA à Chevigny)...

- Vatel est loin d'être un modèle en termes de respect de la législation du travail et de relations entre enseignants et élèves
- les études y sont très chères (de l'ordre de 10 000 euros par an)
- quelles garanties avons-nous sur le respect à long terme des engagements de ce groupe privé ? Ne se débarrassera-t-il pas de ce qui sera pour lui le moins rentable ?
- il ne semble pas que la municipalité ait suggéré des projets alternatifs
- ne nous plaçons-nous pas dans l'orbite de M. Rebsamen et de ses "grandioses" projets de "capitale gastronomique" ?
- le futur hôtel 4 étoiles de 50 chambres à Quetigny est-il conforme à l'identité de notre ville ? n'est-il pas du genre "pharaonique" ?

Pour nous ce projet, élaboré dans le secret des "décideurs" politiques et économiques, aurait dû, typiquement, relever de la "démocratie participative", au sujet de laquelle nous avons participé à une réunion municipale une petite semaine avant le vote, quand la majorité promouvait "la reconnaissance de l'expertise du public", "l'inclusion de l'ensemble des usagers du territoire", "la promotion des initiatives citoyennes" ainsi que "l'évaluation, la communication et la transparence"... Et c'est quand tout était décidé et ficelé dans le dossier Vatel que nous avons pu nous prononcer sur son contenu !

Faute d'un projet valorisé par une autre approche, avec un partenaire moins vorace, nous avons, après consultation des membres de notre collectif qui ont souhaité donner leur avis, voté **contre** la promesse de vente (un peu plus tard dans la soirée, nous nous sommes **abstenus** sur le volet financier des travaux de « déconstruction » à venir, qui nous paraissent, de surcroît, excessivement élevés).

Le maire nous a répondu avec ces arguments : c'est l'école publique ENITA qui a décidé de quitter Quetigny, et depuis aucune école publique ne nous a sollicités. Ce genre de négociations ne se fait jamais publiquement. Si nous avons construit des immeubles, nous aurions fait des bénéfices. Ce campus est un signe d'attractivité de Quetigny : logements, tram, place centrale... Je regrette que vous soyez absents sur des sujets aussi importants pour les Quetignois ; vous ratez une page importante de l'histoire de Quetigny !

Nous ne nous désintéressons évidemment pas du sujet, et nous suivrons le dossier de la démolition, de la construction et du fonctionnement dans les années à venir.



Interview : cauchemar dans un immeuble intergénérationnel

Il y a deux ans ou quinze mois que nos interlocutrices de ce numéro ont emménagé dans l'immeuble intergénérationnel situé 12 avenue de Bourgogne, à l'emplacement de l'ancien "Atlas", confié à CDC - Habitat, qui ne manquait pas d'ambitions au moment d'accueillir les premiers arrivants : "Il ne suffit pas de réunir sur un même site des personnes de tous âges, dont une part significative de seniors, pour que les échanges se nouent comme par magie et que la vie collective se développe. Nous avons voulu au contraire trouver un équilibre qui permette de répondre aux besoins de chacun, et créer les conditions d'une dynamique collective qui s'inscrive dans la durée", disait le bailleur. À en juger par notre rencontre avec deux locataires (qui ont souhaité garder l'anonymat), on est loin de ce que laissaient espérer ces beaux discours ! La convivialité est-elle possible quand s'accumulent les malfaçons et les conflits avec le constructeur et les ouvriers qu'il a salariés au moindre coût ?

Bonjour, pour commencer, depuis combien de temps habitez-vous ici ?

Mme B. depuis le 31 octobre 2021.

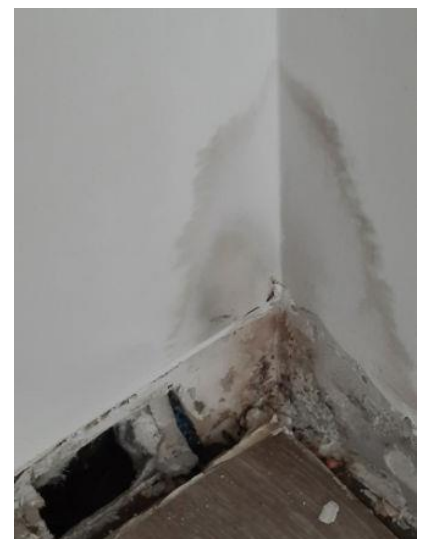
Mme A. depuis le 31 mars 2022.

Pendant ces mois, ces années, quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

Mme B. J'ai eu des fuites dans ma salle de bain, le carrelage est complètement fissuré, et j'ai de la moisissure qui commence à s'installer et aussi sur le plafond.

C'est seulement dans la salle de bain ou ça s'étend à d'autres pièces ?

Mme B. Que dans la salle de bain.





Qu'avez-vous fait ?

Mme B. On a écrit 3 fois, avec des photos, à CDC Habitat. Ils nous ont répondu qu'ils relançaient. Puis j'ai eu un ouvrier qui est venu chez moi, qui m'a dit que c'était dû à une fuite venant de l'extérieur, et ne m'a pas caché que la faïence allait continuer à craquer. Quand le responsable de CDC Habitat est venu, il m'a dit « Les ouvriers vous disent n'importe quoi ».

Mais elle a été réparée, la faïence ?

Mme B. Non, donc ça fait plus d'un an.

(s'adressant à Mme A) et vous ?

Moi, je devais prendre mon logement en janvier 2022, on m'a tout de suite avertie que les travaux n'étaient pas terminés, on m'a retardé deux fois l'entrée, puis on m'a donné rendez-vous le 31 mars à 14h. Le responsable m'informe que pendant la nuit il y a eu un écoulement depuis des toilettes du 4ème, qui est arrivé chez moi. C'était immonde (de l'eau, des excréments), avec une odeur assez forte. Je vous enverrai les photos.

Mme B. Quand on apprend que c'est un appartement neuf, on se dit : « Non, ce n'est pas possible ! ».

Mme A. Ces taches, qui étaient grises... Si vous avez des taches de moisissure chez vous, vous faites quoi ? vous grattez, vous enlevez les parties abîmées, vous mettez un anti-moisissures, puis de l'enduit ! Eh bien, ils n'ont pas gratté, ils ont mis un apprêt, qui n'est pas une peinture mais ce qu'on met sur du placo pour poser du papier-peint ! Le responsable a fait un état des lieux en cochant tout "OK"; pour lui, tout était bon. Il m'a dit : « je vous envoie un menuisier ». Il m'a envoyé un monsieur qui a arraché les plinthes. Des femmes de ménage sont venues nettoyer grosso modo le sol, puis on a fait du camping pendant 6 mois. On n'avait pas d'électricité, on mettait la nourriture dans des glacières. On allait prendre la douche à Chevigny, chez ma maman ou chez ma sœur. Et puis beaucoup d'autres anomalies... J'ai fait une conciliation judiciaire, et les travaux qui devaient être faits n'ont toujours pas été effectués ! D'autres anomalies se rajoutent ; et quand on informe le responsable, il nous dit que « c'est normal », que « c'est neuf », que « les fissures, ça ne va pas tomber ! Il y a deux couches de bandes »... Ce sont des réponses complètement idiotes !



À propos de ces deux couches de bandes ?

Mme A. Dans les normes placoplâtre, il n'y a qu'une couche de bande, on n'a besoin que d'une couche ! S'ils ont mis deux bandes, c'est qu'il y a un problème, ou que les poseurs ne savaient pas poser le placo. Il y a plein de choses qui sont bizarres au niveau des poses. Ça a été mal fait, ça a été signalé... et les personnes qui sont venues voir ont dit... qu'il fallait mettre du white spirit ! C'est n'importe quoi, c'est « Débrouillez-vous ! »...



Je vais vous montrer ma douche. Entre le 31 mars 2022 et le 29 novembre 2022 , je n'ai pas pu fermer ma porte de douche, et j'inondais en me douchant ! Un ouvrier est venu, il a coupé le joint dans le sens la longueur. Ça fermait, mais l'eau continuait à passer ; il fallait mettre une serpillère. Il y a un décalage de 6 mm. entre la paroi de douche et le mur entre le haut et le bas, ce qui serait tolérable pour des parpaings, mais pas pour des installations sanitaires. Et tous les angles sont abîmés, il y a des morceaux de placo, des



bouts de silicone... Et toi aussi, tu as du mois !

Mme B. Oui, j'ai également un problème dans ma salle de bain ; des ouvriers sont venus et m'ont dit : « il faut vous mettre au fond de la douche »... parce qu'on a mis ma porte à l'envers !... alors je sors vite, j'éponge vite.

Oui, une douche est un moment agréable, on se dispenserait d'avoir une corvée dans la foulée !

Mme B. Et ça continue... Ça avait séché en été, mais ça revient ! On le voit bien sur les photos... mon carrelage de la salle de bains, il est bien claqué, avec une fissure du haut jusqu'en bas. Et quand je suis entrée dans l'appartement — officiellement terminé —, les travaux n'étaient pas finis. Il fallait appeler le plombier, puis le chauffagiste... Il y avait toujours quelque chose qui n'allait pas. Pas de chauffage, pas d'eau chaude pendant un mois !

C'était quel mois ?

Mme B. Tout le mois de novembre ! Il faisait froid, il pleuvait, c'était humide.

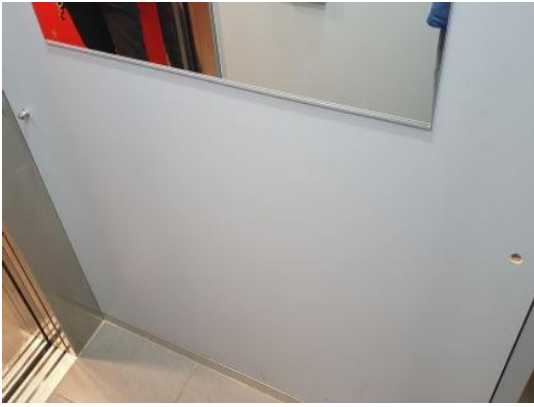


Et on trouve le même genre de problèmes au niveau des parties collectives ?

Mme A. C'est un immeuble intergénérationnel, donc il y a tous les âges. Au niveau des bâtiments A et C , la plupart des locataires ont des seuils en aluminium devant leurs seuil bois d'entrée de porte, alors que dans cette partie B, personne n'en a. Je l'ai signalé, mais pour l'instant personne n'a répondu.

Il y a aussi ceux qui ont des seuils mal adaptés, avec une dénivellation ?

Mme A. Tout à fait, ils sont mal posés ! Et puis vous avez une dame de 89 ans qui a un déambulateur. Eh bien, ils avaient mis un vantail de fenêtre mal adapté, trop grand, donc elle ne pouvait pas fermer sa fenêtre complètement ; c'est une autre voisine, plus valide qu'elle, qui devait donner un coup d'épaule... Elle branchait un petit radiateur, mais l'électricité, ça



tourne ! Ça a été résolu depuis quelques jours, mais ça a duré plus d'un mois ! Trois fois ils ne sont pas venus, mais le problème existait depuis le début en 2021. Et puis, notre ascenseur n'a déjà plus de barre pour se tenir. Les parties communes ne sont pas nettoyées, et sont déjà en mauvais état. Il y a des petites fissures à plusieurs endroits, et on peut voir des coulures de ciment.



En avez-vous parlé à d'autres personnes, par exemple de la municipalité ?

Mme A. Oui, j'ai pris rendez-vous au printemps auprès d'une conseillère municipale, ça s'est très bien passé, elle a dit qu'elle allait faire suivre ; mais on n'a plus eu de nouvelles.

Avez-vous eu connaissance de cas où des gens ont voulu déménager ?

Mme A. Il y en a qui en parlent, ils en ont marre, il n'y a pas de chauffage chez eux, il y a des réparations qui mettent je ne sais combien de temps pour qu'ils se décident à intervenir — *se tournant vers Mme B* — comme toi pour ta salle de bain ou pour moi pour mon seuil de porte : il est cassé depuis le début de l'année dernière ; j'ai signalé et resigné... et la semaine dernière, j'ai pris rendez-vous parce qu'eux ne le font pas.

Auprès de CDC ou d'une entreprise ?

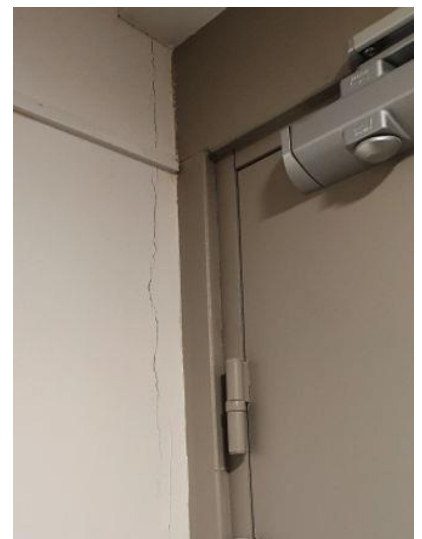
Mme A. Auprès de CDC, qui nous donne le nom de l'entreprise et le numéro de téléphone, et j'ai pris le rendez-vous. Mardi dernier, ils ne sont pas venus ; et jeudi, quelqu'un est venu, mais ce n'est pas son entreprise qui change les seuils en bois !

Manifestement, ça vous porte sur le moral... mais connaissez-vous dans l'immeuble d'autres personnes qui sont très affectées ?

Mme A. Oui.

Donc vous avez l'occasion d'en parler. Vous avez envisagé une action commune par exemple ?

Mme B. On a déjà fait une lettre après une réunion entre voisins dans la salle commune où tous parlent des problèmes de leur appartement, de chauffage, et de tous les défauts. Après, ils donnent leur numéro de porte et leurs noms, et on les envoie à la directrice de CDC Habitat. On va faire une photocopie et l'envoyer carrément au siège à Paris .



Je voulais poser une question sur le chauffage, car j'ai l'impression qu'il fait bon ici.

Mme A. Chez moi j'ai toujours eu de la chance...

Mme B. Moi, je n'ai du chauffage que depuis ce matin ; avant, j'avais froid, je me levais le matin et j'avais 18 dans ma salle. Dans la salle à manger, le radiateur était chaud juste en bas à droite, le reste était froid. J'ai appelé jeudi, la dame a pris mon nom et dit qu'on me rappellerait. Je n'ai pas eu de nouvelles, j'ai rappelé ce matin [lundi 27 novembre, NDLR], je me suis un peu fâchée et heureusement le chauffagiste était chez mes voisins ; il est venu chez moi, il a tout regardé, et j'ai du chauffage maintenant.



Vous êtes restée sans chauffage combien de temps ?

Mme B. Deux mois, octobre, novembre. L'année dernière, c'était pareil : je n'ai pas eu de chauffage pendant un mois. Ma voisine de palier, elle, n'a pas de chauffage ; elle a même plus froid que moi. Et comme elle habite dans un coin, quand il y a du vent, elle a tout l'air qui rentre chez elle... Au dernier étage, on entend claquer au-dessus. Elle l'a signalé, mais rien ne se fait. On ne sait pas ce qui tape dans le toit, jour et nuit.

Mme A. En parlant des charges, elle sont régularisées tous les ans normalement... Ça fait combien de temps ?

Mme B. J'ai regardé ce matin. Quand je suis arrivée le 30 octobre 2021, je n'ai eu ni chauffage ni eau chaude tout le mois de novembre ; j'allais me laver chez ma fille qui habite à une demi-heure d'ici, ou en faisant chauffer de l'eau comme mes grands-parents. En janvier 2022, ils [CDC, NDLR] m'ont remboursée. Mais pour 2022, ils auraient dû me rembourser en janvier 2023, et je n'ai rien eu. À chaque fois qu'on leur demande, on nous répond : « c'est à la fin de l'année, ou au début de l'année suivante ». Donc, au début de l'année 2023, j'aurais dû avoir la régularisation des charges pour 2022, et cela n'a pas été fait.

Mme A. Dans les logements sociaux, il y a un règlement : il y a une régularisation tous les ans. Personne n'a eu cette régularisation.



Et ça vous fait craindre qu'on vous fasse payer brutalement des sommes énormes ?

Mme A. Mais non, mais c'est illogique et illégal. J'ai envoyé des mails à CDC Habitat ; on répond : « ce n'est pas encore effectué ». Ce n'est pas normal : j'ai déjà eu d'autres bailleurs sociaux ; eh bien tous les ans il y avait une régularisation, avec tous les détails.

Je vous posais la question car ces régularisations qui ne sont pas intervenues, le jour où elles arriveront... ça risque de faire des sommes faramineuses...

Mme A. Je ne sais pas. Au niveau du chauffage, ils nous ont informées que « la résidence bénéficiait du bouclier tarifaire sur les dépenses de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Cet avoir est en cours de calcul et sera directement déduit sur votre prochain décompte individuel de charge qui correspond à la période couverte par ce remboursement ». Nous sommes le 27 novembre, toujours rien.

Peut-être vous doivent-ils de l'argent ?

Mme A. Oui, bien sûr. Moi, j'ai ma quittance de loyer, je dois tant, mais je ne sais pas quoi, je n'ai rien. Moi, je voudrais savoir ce que j'ai dépensé en plus ou en moins, je veux avoir tout le détail, mais je n'ai rien... ce n'est plus comme avant ! Je peux aussi vous faire voir le constat de la conciliation, qui n'a pas été respecté par le bailleur.

Et vos charges de chauffage, elles sont évaluées comment ? Y a-t-il des compteurs sur les radiateurs ? est-ce proportionnel à la surface ?

Mme B. Alors, il y a des boîtes, comme celle-ci, mais elles ne marchent pas du tout... et je ne suis pas la seule, tout le monde le dit !

Mme A. Donc, j'ai acheté un thermomètre ; comme ça je sais combien il fait chez moi.



COUR D'APPEL DE DIJON
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DIJON

Conciliation de justice
CONSTAT D'ACCORD

Entre Madame : domiciliés 12, avenue de Bourgogne 21 800
QUETIGNY
Et
CDC HABITAT, 10 Place Centrale 21 800 QUETIGNY représenté par Directrice de l'Agence
de Quétigny

Réunis en présence de Madame Conciliatrice de Justice des cantons de Dijon de Genlis
et de Chevigny Saint Sauveur, désignée par ordonnance de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel en
date du 28 novembre 1997 et renouvelée dans ses fonctions par ordonnance du 20 octobre 2020

Objet du litige : mauvais état de l'appartement AO5 du bâtiment URAN NATUR au moment de l'entrée dans les
lieux du locataire le 31 mars 2022 (humidité, moisissure, fuite d'eau...)

UN ACCORD A ETE TROUVE DEVANT LE CONCILIEUR DE JUSTICE COMME SUIT :

CDC HABITAT

S'engage à :

- Effectuer une remise de loyer de 487,70 euros sur le mois de juillet 2022, FAIT
- Faire le suivi et la reprise des dégradations constatées NON FAIT à ce jour le 27/11/2022.

Ils acceptent les engagements ci-dessus en règlement définitif du litige qui les oppose à CDC HABITAT.

Les parties respecteront les termes du présent constat d'accord établi en quatre exemplaires originaux dont un sera
déposé par le Conciliateur de Justice au greffe du Tribunal Judiciaire de Dijon.

A Quétigny, le 10 Juin 2022

Lu et approuvé

Lu et Approuvé

Pour CDC HABITAT

Conciliatrice de Justice

Ce n'est pas bon pour la régulation de l'énergie ; vous risquez d'avoir trop chaud à certains moments !

Mme B. Ah, s'ils ont décidé que c'est 19°, vous avez beau le mettre à 5, l'appartement va rester à 19 ; ils ont bloqué à 19, c'est tout !

Donc, si vous décidez d'aérer...

Mme A. Ce n'est même pas la peine de mettre les radiateurs à zéro, ça ne sert à rien ! Ce qui chauffe bien, c'est le sèche-serviettes à la salle de bain... Donc la nuit, on la laisse ouverte.

Et c'est un sèche-serviette électrique ?

Mme A. Non, il est relié au chauffage d'ensemble. Ils le coupent la nuit, vers 22 h 30 .

Mme B. Et ils le rallument vers 5 h et demie du matin. Il ne faut pas se lever la nuit ! [rires]

Mme A. Moi, je n'ai jamais eu froid... Je ne me plains pas, mais ce n'est pas le cas de tous les autres !

En gros, les résidents n'ont pas tous les mêmes problèmes, mais ils en ont tous ?

Mme B. C'est ça, exactement ! Moi, je trouve anormal que des personnes âgées ou des personnes avec des bébés aient 18° ou 19° dans leur appartement.

Le fait qu'il s'agisse d'un immeuble intergénérationnel incite peut-être à rester...

Mme B. Oui, voilà !

Mme A. Sous le revêtement de sol en PVC du séjour, il y a de la colle et du béton... Eh bien en se penchant, on voit des cloques... Je vais envoyer un mail au responsable, mais il va répondre n'importe quoi ; je dois le faire, parce que quand je partirai, on m'en fera porter la responsabilité ! Il y a aussi une fente d'un mètre, qui part de la plinthe et qui s'agrandit, dans le lino du séjour. On me dira que c'est parce que j'ai des talons-aiguilles !



Mme B. C'est toujours notre faute, voilà !

Mme A. C'est la dalle qui a trop chaud !

Mme B. Et dans le bâtiment C, qu'on voit à notre droite côté verdure, ils ont attendu presque un an pour avoir un ascenseur.

Mme A. De notre côté, nous avons eu deux mois sans ascenseur. Nous nous sommes relayés, entre résidents, pour porter les marchandises aux personnes handicapées et âgées. Une voisine avait demandé au *Bien Public* de venir.

Et le fait que le Bien Public en parle a eu un impact ?

Mme B. Même pas ! Le réparateur venait, ça marchait un quart d'heure, ça retombait en panne... Une dame âgée du 3ème est tombée en panne dans l'ascenseur, elle est restée trois quarts d'heure, un peu paniquée.

Mme A. C'est un des résidents de l'immeuble qui est intervenu, il a réussi à écarter les portes et à sortir cette dame, mais elle n'était vraiment pas bien !

Y a-t-il aussi des éléments positifs dans ce logement, dont vous souhaitez nous faire part ?

Mme A. Moi, ce que j'aime — parce que j'ai monté un dossier DALO (Droit au Logement Opposable) pour avoir un logement (vu ma situation de handicap) —, c'était rez-de-chaussée, ou ascenseur, et une douche... en en plus, j'ai une jolie terrasse et un petit bout de terrain ; c'est très bien, c'est génial, on est à l'ombre tout l'après-midi en été (avec les canicules), je ne suis pas du côté de la route ; pour moi, c'est l'idéal. Après, le problème, c'est la construction, avec toutes ces anomalies...

Qu'il y ait des vices de construction ou des défauts au départ dans un bâtiment, ça peut arriver ; mais si nous comprenons bien, c'est le non-règlement des problèmes à long terme qui est pénible pour vous... Vous vous heurtez tout le temps à un mur ?



Mmes A. et B. Exactement !

Y a-t-il des personnes qui s'apprêtent à déménager ou souhaitent déménager en raison de ces problèmes ?

Mme B. Madame X souhaitait partir... Mais finalement, elle m'a dit : « Je reste », parce qu'elle restait toute seule ; et puis, déménager, ça coûte cher... Nous, on partirait, c'est sûr !



Et à l'extérieur ?

Mme A. Si vous voulez voir la terrasse... il y a de beaux pylônes, avec des trous. La peinture s'écaille ; c'est de la peinture à l'eau ! Et regardez les bordures, comme elles sont bien faites ! Je suis arrivée au printemps. Il y avait ma terrasse, c'était normal. Mais deux voisines se sont installées en juillet ; et devant la fenêtre, il y avait une friche.

Qui se charge de la pelouse, depuis ?

Mme A. La Passerelle a mis à notre disposition une tondeuse à gazon pour entretenir l'espace vert devant chez nous.

Avez-vous quelque chose à ajouter , une revendication, un appel ?

Mme A. Oui, je vais en appeler... au tribunal : à l'ADIL (Association Départementale pour l'Information sur le Logement). Il faut faire une lettre recommandée à CDC-habitat, lister toutes les anomalies, et faire intervenir par le tribunal les forces exécutoires...

Ils sont quand même bien sympas, vos Pères Noël ! Nous vous souhaitons, malgré tout, de joyeuses fêtes !



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 27

nov.-déc. 2023

La dictée-récré des Cousis

Le 18 novembre dernier avait lieu la 3ème édition de la dictée des Cousis. Cette édition a vu le jour grâce à un collectif associatif et structurel composé de la CSF-Ludothèque (Confédération syndicale des familles), de l'association ORE (Ouverture, Rencontre, Évolution), de Cousi-Devoirs — porteur du projet — et de la ville de Quetigny, avec la bibliothèque, la « cohésion sociale », auxquelles s'ajoutaient le théâtre de l'Escalier, la « Cocotte solidaire » (Mutualité) et des bénévoles actifs. Cette manifestation s'est déroulée à la salle Mendès-France, mise à disposition par la ville de Quetigny et préparée par son personnel technique.

Le Conseil départemental, à travers la FAVA (fonds départemental d'aide à la vie associative), et la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, au moyen du FAVA (fonds de développement de la vie associative), ainsi que le Crédit Mutuel, nous ont permis de financer ce projet.

Une participation très importante pour cette édition !

140 personnes y sont venues cette année. Par comparaison, en 2019, il y avait 82 participant-e-s et seulement 53 en 2021 ; nous étions en sortie du Covid 19 !...

Cette dictée des Cousis s'inscrivait avant tout dans le cadre d'un après-midi de convivialité et de vivre ensemble bien nécessaires par les temps qui courent ; et l'orthographe, fort utile au demeurant, n'était pas vraiment son principal objectif. Il n'y avait donc ni « Tesla » ni voyage à Bali à gagner, même si vous faisiez zéro faute !... Par contre, des crêpes et des gâteaux de fabrication maison de la « Cocotte Solidaire » conduite par Nadine Santona, ainsi que des petits cadeaux (en loterie), ont été distribués après la dictée.

Selon l'envie ou les capacités, les participant-e-s avaient le choix entre la dictée traditionnelle ou la dictée "à trous" (qui permet d'opter pour telle ou telle orthographe parmi certains mots du texte).

Des jeux en rapport avec l'orthographe avaient été installés dans la pièce à côté par la Ludothèque.

Avant la dictée, un conte de Raphaèle avait retenu l'attention, surtout celle des plus petits, tandis que Michel déclinait en préambule les richesses, mais aussi les difficultés, de l'orthographe de la langue française. (voir le sketch d'Arnaud Hoedt et Jérôme Piron : <https://www.youtube.com/watch?v=5YO7Vg1ByA8>).

En conclusion, aux dires des participant·e·s et du collectif organisateur, ce fut une belle réussite que nous souhaitons revoir dans deux ans.

À noter la participation à la dictée de Mme Viviane VUILLERMOT, conseillère départementale du canton de Chevigny-Saint-Sauveur et de M. Philippe FREI, député de la 3ème circonscription.

François Pernot, président de Cousi-Devoirs



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 27

nov.-déc. 2023

Halte au blocus de Cuba !

Le Comité de Côte-d'Or de l'association France Cuba avait invité ce jeudi 16 novembre (à la Mairie annexe des Grésilles) André Chassaigne, député communiste, président du Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine et du groupe d'amitié France-Cuba à l'Assemblée nationale. Ce parlementaire extrêmement actif, éloquent, passionné, a récemment publié (aux éditions Le temps des cerises) Cuba, cette étoile dans la nuit - La lutte du peuple cubain. Debout, il a développé avec beaucoup de chaleur les idées maîtresses de cet ouvrage, puis répondu aux questions d'un public de plus de 60 personnes.

Le maintien du blocus de l'île par les États-Unis a des conséquences de plus en plus graves pour la population.

Après la crise de 1962 qui a établi « l'embargo », d'abord compensé par les liens privilégiés avec le "bloc" communiste, puis devenu dévastateur pour la société cubaine au début des années 90 (chute de l'URSS), le pays se redressait, montrant au monde qu'un autre modèle économique que le capitalisme permettait un développement certes frugal mais spectaculaire dans bien des domaines : agriculture productive limitant les intrants chimiques, politique culturelle au service du peuple, médecine de haut niveau très efficace, en particulier dans l'aide internationale (brigades Henry Reeve)...

Mais de nouvelles lois décidées à Washington (Torricelli, Helms-Burton) sont venues (en dépit d'une courte embellie sous Obama) aggraver les contraintes de l'embargo, qu'on peut aujourd'hui clairement appeler « blocus ». Le mot-clé est l'extraterritorialité des lois des U.S.A., véritable non-sens en droit international. André Chassaigne explique clairement le concept : aucun bien comportant plus de 10 % d'éléments étatsuniens ne peut être vendu par quiconque à Cuba, aucune prestation financière ne peut lui être fournie par toute banque sous peine de pénalités extrêmement lourdes, voire d'une interdiction d'accès au marché américain !

Le conférencier donne des exemples concrets : 8,9 milliards de \$ d'amende infligés à BNP-Paribas ; impossibilité pour la SNCF de participer à un programme d'équipement ferroviaire à Cuba ; recours à l'Armée de l'Air française pour fournir à l'avion présidentiel cubain le carburant Paris - La Havane (Total refusant d'en vendre par crainte de sanctions)... et même — anecdote — impossibilité de faire réparer l'ascenseur de l'ambassade cubaine à Paris, le bâtiment relevant de l'extraterritorialité ! Face à ces énormes difficultés, les dirigeants de Cuba, très attachés à la lutte contre les inégalités, favorisent le développement de petites entreprises individuelles ou coopératives (ex. taxis, restaurants...), tout en luttant avec acharnement, par la fiscalité, contre les écarts sociaux et la spéculation : "croissance vertueuse" selon André Chassaigne.

Sans langue de bois, l'orateur, qui s'est rendu récemment (une fois de plus) dans l'île pour « sentir » la situation, l'affirme : les Cubain·e·s souffrent. Les salaires ne permettent plus de faire face à l'inflation, la pauvreté gagne du terrain. La crise est profonde, menaçante pour l'avenir de l'île. L'émigration est massive, facilitée par Biden (500 000 personnes environ en un an, sur 11 millions d'habitants). La cohérence de l'économie est menacée. L'opinion mondiale, influencée par les idées fallacieuses (à force d'être simplistes) de médias hostiles à la révolution cubaine (« Cuba = dictature ») doit être convaincue qu'un effondrement du "modèle cubain", qui a suscité tant d'espairs dans les pays en développement accablés par d'intolérables inégalités sociales), est possible. Mais cette chute peut être évitée, entre autres par des actions collectives de solidarité et des démarches politiques de soutien, à construire à tous les niveaux, à Cuba comme à l'international. L'échec de la révolution cubaine serait un échec pour tous les progressistes, en particulier ceux d'Amérique latine et d'Afrique, face aux impérialistes. Faisons tout pour l'éviter !

La soirée s'est poursuivie par le traditionnel *mojito* de France-Cuba et par une savoureuse *cena* de « moros y cristianos » (haricots noirs et riz blanc) au porc.

André CHASSAIGNE

Cuba, cette étoile dans la nuit : *La lutte d'un peuple conte un blocus criminel*

Le temps des cerises, septembre 2023



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 27

nov.-déc. 2023

L'Holodomor en Ukraine (1932 - 1933)

Le 25 novembre dernier, le peuple ukrainien commémorait, comme chaque année depuis la fin des années 1980, l'"Holodomor", l'extermination par la faim de plusieurs millions de morts victimes de la terreur stalinienne.

Si l'attention est aujourd'hui retenue par le conflit israélo-palestinien et les massacres de Gaza, nous devons au peuple ukrainien, qui se bat actuellement héroïquement contre l'impérialisme russe, le droit de mémoire pour ces victimes de la politique criminelle de Staline.

Collectivisation forcée et folie meurtrières

La nouvelle politique économique (NEP) mise en place par Lénine en 1921 supprime la réquisition des produits agricoles, entraînant une libéralisation et une forme d'économie de marché dans le secteur agricole pour faire face à la famine. Elle donne aux producteurs une certaine capacité d'autosuffisance, devenue indispensable à la survie de la population.

En dépit du succès de la NEP, le pouvoir soviétique de Staline met en place en 1929 le premier plan quinquennal, dont un des buts est de développer les exportations de la production agricole, en collectivisant les terres — création d'exploitations collectives et de fermes d'État (kolkhozes et sovkhoses) — afin de permettre l'importation des produits nécessaires au développement industriel. Pour contraindre les paysans à procéder à ce brutal tournant politique, le régime stalinien va employer la force : réquisitions, répression organisée par la GPU/NKVD contre les koulaks, riches paysans propriétaires, accusés de détruire le régime soviétique et de restaurer le capitalisme. Des brigades de choc sont envoyées dans les campagnes pour faire appliquer cette politique.

Des centaines de milliers de paysans ukrainiens se révoltent contre cette collectivisation forcée. Dans un contexte marqué par la crise de l'économie capitaliste occidentale — qui dégrade les termes de l'échange économique —, les exportations agricoles diminuent, réduisant l'importation de matériel industriel indispensable à la réussite du plan quinquennal.

La paranoïa de Staline va déferler sur l'Ukraine. Les plans de production démesurés, combinés à une mauvaise récolte, vont entraîner des dizaines de milliers de victimes de la faim dès 1931, puis des centaines de milliers en 1932, pendant que se multiplient les réquisitions menées par les brigades de choc composées de militants des jeunesses communistes (Komsomol) et de communistes des villes. Fin 1932, des mesures drastiques interdisent aux paysans affamés de rejoindre les villes. Début 1933, les objectifs de la récolte n'étant pas atteints, tous les stocks, y compris les semences, sont réquisitionnés. Molotov, le principal artisan de cette sauvagerie, fait exécuter par le GPU l'interdiction de départs massifs de l'Ukraine. Ces réquisitions sont accompagnées d'une vague de terreur : au cours de février 1933, 220 000 personnes sont arrêtées et 190 000 réexpédiées dans leur village (cf. Andrea GRAZIOSI, Iryna DMYTRYCHYN (*trad. de l'italien*) : Lettres de Kharkov : La famine en Ukraine, 1932-1933, les Éditions Noir sur Blanc, Lausanne/Paris, 2013 - [consultable sur Persée](#)). Des milliers de cadres du parti communiste ukrainien sont exécutés ou déportés.

La famine atteint son paroxysme au printemps 1933, accentuée par une épidémie de typhus et par le cannibalisme. Une femme médecin écrit à un ami en juin 1933 « qu'[elle] n'est pas encore devenue cannibale. [...] Les bonnes personnes sont mortes en premier. Celles qui ont refusé de voler ou de se prostituer sont mortes. Celles qui ont donné de la nourriture à autrui sont mortes. Celles qui ont refusé de manger des cadavres sont mortes. Celles qui ont refusé de tuer leur prochain sont mortes. Les parents qui ont résisté à l'anthropophagie sont morts avec leurs enfants » (Timothy SNYDER : Europe between Hitler and Stalin (2010), Basic Books, p. 50-51).

Et pendant ce temps, l'URSS va exporter plus de 3 millions de tonnes de céréales entre 1932 et 1933 (Nicolas WERTH, La Terreur et le Désarroi : Staline et son système, Paris, Perrin, 2007)...

5 millions de victimes ?

Les victimes se compteront par millions, tragédie niée par le pouvoir soviétique et révélée au grand public seulement lors de la parution de L'Archipel du goulag d'Alexandre Soljenitsyne en 1973.

Ce n'est qu'en 1991, après l'implosion de l'URSS, que l'ouverture des archives a permis une étude plus officielle et scientifique de cette période sombre de l'histoire ukrainienne.

Si le bilan chiffré de cette famine provoquée divise les historiens et les chercheurs, la plupart le situent dans une fourchette de 3 à 5 millions de victimes, auxquelles il faudrait ajouter les morts ultérieures prématurées dues aux organismes affaiblis ou malades.

Génocide ?

Certains appuient cette caractérisation sur l'une des conditions fixées par la Cour pénale internationale : « soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique, totale ou partielle ».

S'il est difficile d'établir avec certitude la volonté formelle des dirigeants staliniens de détruire la nation ukrainienne, la politique de colonisation de l'Ukraine et d'autres républiques socialistes soviétiques a été d'une constante brutalité envers l'Ukraine ; politique qui se perpétue tragiquement près d'un siècle plus tard par l'invasion militaire de ce pays et la négation de son existence en tant qu'État souverain.

- En 2006, le Parlement ukrainien a reconnu l'Holodomor comme génocide et le Parlement européen l'a qualifié de crime contre l'humanité, avant de le déclarer à son tour génocide en 2022.
- En 2008, la Russie a déposé son veto contre la mise à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'ONU de la commémoration du 75ème anniversaire de l'Holodomor.
- À ce jour, les Parlements de 33 pays, dont la France, ont reconnu l'Holodomor comme génocide, ainsi que 10 pays dans le cadre du Parlement européen.

Le refus de l'indépendance ukrainienne

L'Ukraine n'a pas été le seul pays victime de cette politique « génocidaire » — d'autres, comme la Biélorussie, le Caucase ou le Kazakhstan en ont également souffert —, mais il a été celui qui a payé le tribut le plus lourd aux erreurs et à la terreur staliniennes, du fait de sa volonté farouche de conquérir définitivement son indépendance vis-à-vis de l'impérialisme du Kremlin.

En dépit de l'ouverture importante réalisée dans le domaine des rapports nationaux, la révolution d'Octobre 1917 s'est avérée incapable de résoudre la question nationale, et particulièrement celle de l'Ukraine, la plus importante des républiques russes de l'Union Soviétique. Au lieu de reconnaître réellement la légitimité de l'indépendance de l'Ukraine, admise formellement lors de la Constitution de l'URSS, l'impérialisme bureaucratique du Kremlin a progressivement fait main basse sur la nation ukrainienne en réprimant dans le sang ses aspirations à constituer un peuple libre et indépendant. C'est ce qui explique au plus profond l'Holodomor, les massacres d'Ukrainiens au cours de la seconde guerre mondiale, et encore aujourd'hui l'invasion de l'Ukraine, préparée de longue date par le nouveau Tsar du Kremlin pour la maintenir sous sa coupe coloniale.

Pour en savoir plus :

Nicolas WERTH et al., Le livre noir du Communisme, Paris, Robert Laffont, 1998

Andrea GRAZIOSI, Histoire de l'Union soviétique, Paris, PUF, 2010.



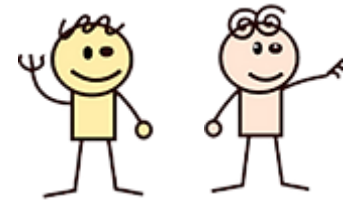
Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 27

nov.-déc. 2023

LE COIN DES ENFANTS : *L'ensauvagement selon Zoé*



« De tous les animaux qui s'élèvent dans l'air,
Qui marchent sur la terre, ou nagent dans la mer,
De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,
Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'homme. »

Nicolas Boileau, Satires, VII, 1667

Ces derniers jours Zoé, mon alter-ego, mon complice félin était triste Aucune vivacité, maigre repas, regard et poil bien ternes... Bref, il n'allait pas bien ! Alors, de lui-même, il décida d'aller consulter son thaumaturge thérapeute favori, Melchior, le sage hibou du parc des Cèdres. En un clin d'œil, Melchior compris que Zoé ne souffrait d'aucun trouble physique, que le problème était tout autre. Profitant d'un rayon de soleil, bien à l'abri d'un petit bosquet, ils engagèrent une longue conversation...

M. Que t'arrive-t-il Zoé ? Je ne t'ai jamais vu ainsi. As-tu des soucis ? Explique-moi, si tu le désires. Nous avons le temps.

Z. Je ne comprends pas pourquoi les hommes emploient le mot « **ensauvagement** » à tort et à travers, sans aucun respect pour la faune, la flore sauvage, alors qu'ils désignent ainsi des actes horribles commis par leurs propres congénères.

M. Tu as raison, ils feraient mieux de réviser leurs classiques plutôt que de chercher des boucs émissaires en criant : « haro sur le baudet ». Tu n'es pas sans savoir que le mot "sauvage" vient du latin "silvaticus", adjectif dérivé du nom "silva" (forêt) qui a donné en français les mots

"sylve", sylvestre", "sylviculture". *Sauvage* signifie donc "celui qui vit en liberté dans la nature, qui n'a pas subi de modification de la part de l'homme".

Z. Ah oui, cela me rappelle Pline l'Ancien : « L'Animal est un être intelligent qui connaît ses besoins et sait ce qui lui est nécessaire, contrairement à l'homme ».

M. En effet, nous savons parfaitement évoluer et nous adapter par nous-mêmes aux différentes conditions de vie. Ainsi je trouve toujours amusant que les hommes soient surpris quand je leur enseigne que, bien avant leur arrivée parmi nous, un petit animal nommé *miacis*, vivant il y a 50 millions d'années, ait pu donner naissance aux loups, aux ours et aux félins, donc à toi.

Z. Oui, belle leçon pour les hommes ! Qu'ils fassent un peu preuve d'humilité ! Ils n'ont pas le monopole de l'évolution ! De plus, leur évolution n'est pas très glorieuse pour l'instant !

M. Comble de leur mépris et de leur ignorance, ils se sont arrogé le droit de nous considérer comme des machines. N'est ce pas, Monsieur Descartes ? Mais saluons Léonard de Vinci qui, peut-être parce qu'il était végétarien, a eu une formidable intuition : « les animaux sont doués de sentiments » ! Révolution copernicienne !

Z. Evidemment que nous éprouvons des sentiments ! Qui l'ignore encore ? Ce n'est pas par hasard si mes ancêtres étaient honorés dans l'Égypte Ancienne en servant de modèle et de référence à la déesse Bastet, déesse protectrice des femmes, des enfants, du foyer et de la musique. C'est pourquoi ils lui avaient donné l'autorisation de paraître sous les traits d'un chat.

M. Les Grecs ne s'y prenaient pas différemment en représentant le dieu Pan, le protecteur des bergers et des troupeaux avec des cornes et des pattes de bouc.

Z. Et le dieu indien des voyageurs, Ganesh, arborait une tête d'éléphant, m'ont raconté mes cousins lions et tigres de là-bas.

M. Les humains ont toujours été dans l'obligation de copier, de s'inspirer de nos qualités, de nos traits distinctifs, de nos vertus les plus naturelles donc les plus sauvages pour tenter d'exprimer ce qui constituait à leurs yeux l'indicible du sacré.

Z. Oui, pourquoi ? Ils sont vraiment bizarres et aiment adorer ce qu'ils ont brûlé !

M. Ils ont même inventé la métempsycose, cette croyance selon laquelle les âmes, après la mort, peuvent gagner une autre entité, végétale, animale ou humaine. Platon l'affirmait.

Z. Ah non, pas moi ! Je refuse de me réincarner, surtout dans un corps humain ! Bien que... si les étoiles voulaient bien m'accueillir... Parfois, la nuit, je contemple les constellations, la Grande Ourse, le Bélier, le Taureau...

M. ... le Lion, le Scorpion... ce qu'ils nomment les signes du Zodiaque... Mais pour les constellations tu as le choix, il y en a 88 ! Moi-même, je n'ai pu toutes les observer ...

Z. Si nous revenions sur terre et à nos moutons ?

M. Tu as raison. Les Chinois avaient aussi besoin de nous pour se représenter le monde. Ainsi, ils assimilaient les quatre points cardinaux à quatre animaux bien précis porteurs de

symboles : le dragon azur à l' Est (le bois), la tortue noire au Nord (l'eau), le tigre blanc à l'Ouest (le métal), l'oiseau vermillon au Sud (le feu). Ils entouraient la licorne jaune au centre (la Terre).

Z. Je me demande ce que les humains seraient devenus si nous, les « sauvages », in their own words, n'avions pas été là pour les aider à comprendre ce qu'est la vie, ce qu'est l'univers, pour définir les priorités et les guider dans la quête du sens de l'existence !

M. En effet, mon cher Watson ! Mais il commence à se faire tard. Le soleil se couche, je dois aller remplir ma mission nocturne. Laisse-moi te conter cependant, sans passer du coq à l'âne, un fait historique fort édifiant qui a eu lieu au Moyen Âge dans la ville d'Autun où je me rends parfois. La peste sévissait ... en dépit de toutes les prières de l'Eglise. Que faire ? L'évêque décida alors d'excommunier les rats de la cité, considérés comme seuls responsables de ce terrible fléau. Un procès fut donc organisé en grande pompe. À l'époque, un animal pouvait être poursuivi et traduit en justice pour un fait grave, par exemple s'attaquer à un homme.

Z. Ils ont donc été condamnés... ?

M. Non, heureusement ils ont bénéficié de la plaidoirie d'un avocat remarquable, et le jury les a innocentés.

Z. C'est logique, ce ne sont pas les animaux qui sont malades de la peste, Monsieur de la Fontaine, ce sont les hommes, quand ils se comportent avec brutalité, férocité, barbarie et **inhumanité**, usant de barbarismes et de syllogismes outranciers !

Melchior et Zoé se saluèrent et se séparèrent avec gravité, songeant à une prochaine action commune afin de sensibiliser non seulement tous leurs amis à poils ou à plumes, mais l'ensemble de la population, au danger de cette terrible dérive.

Je leur laisse l'entière responsabilité de ces propos qui nous interrogent. Qui sommes-nous pour juger ?

Si tu as prochainement un peu de temps libre, n'hésite pas à lire :

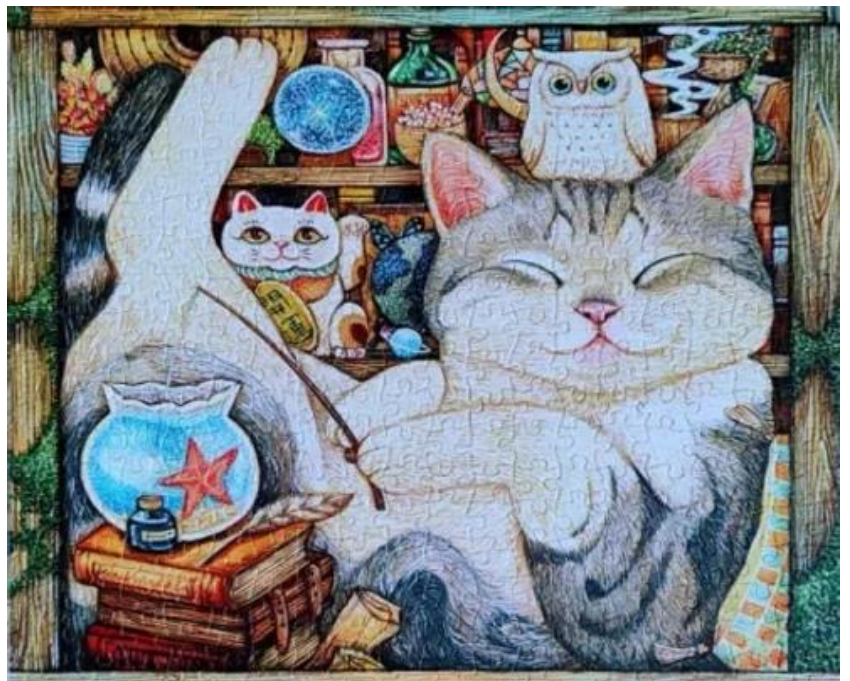
La Famille Fenouillard chez les Sioux,
de Georges Colomb, dit Christophe

Mes plus belles rencontres animales,
d'Emmanuelle Pouydebat

Le statut philosophique de l'animal :
ni homme ni objet,
de Georges Chapouthier

ou alors gagne une salle obscure pour découvrir :

Le Règne animal de Thomas Caillet
(prix Louis-Delluc 2023)



*Enfin, si tu croises des rennes, s'il te plait, laisse-leur la priorité !
Peut-être vont-ils jusqu'à Gaza ou en Ukraine...*